

# H14

## Formation aux travaux sous tension BT

### Maintien du professionnalisme TST BT (p.1)

#### Objectifs :

Permettre à des personnels habilités à travailler sous tension sur les réseaux et les installations BT à maintenir leur professionnalisme dans les conditions prévues par l'UTE C 18-510 et le CET n°01 février 2001.

A l'issue de la formation, le stagiaire doit :

- Etre capable d'analyser les conditions du travail à réaliser.
- Etre capable de préparer et de choisir les outils et procédures adaptés au travail à réaliser.
- Etre capable de travailler sous tension sur les réseaux aériens en conducteurs nus ou isolés, sur les réseaux souterrains, sur les branchements, l'éclairage public, les coffrets.
- Connaître et savoir appliquer les C.E..T. concernées.
- Savoir utiliser les outils propres aux T.S.T.
- Connaître les procédures d'accès aux installations.

#### Personnes concernées :

Toute personne habilitée « T » depuis 4 ans, travaillant sur des réseaux et installations basse tension.

#### Pré-requis :

Aptitude médicale aux travaux sous tension.  
Etre habilité « T » pour Travaux Sous Tension en les pratiquant régulièrement.

NB : Engagement écrit de l'employeur sur ces pré-requis.

#### Moyens pédagogiques :

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues.  
Mise en œuvre des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.  
Travaux pratiques effectués par chaque stagiaires.  
Remise à chaque stagiaire d'un document regroupant les divers thèmes et cahier d'exercices.  
Contrôle des connaissances à l'issue du stage.

#### Durée préconisée :

1 à 4 jours (7 à 28 heures) selon cumul des modules.

#### Périodicité :

- 4 ans pour un monteur habilité et travaillant habituellement sous tension.
- 3 ans pour un monteur habilité et travaillant occasionnellement sous tension.
- 2 ans pour un monteur habilité et travaillant sporadiquement sous tension.

Le maintien du professionnalisme en basse tension passe bien évidemment par une pratique régulière et la réalisation de réels travaux sous tension.

Pour une interruption totale de la pratique des travaux sous tension (la personne n'est plus habilitée) supérieure à 2 ans, l'agent devra suivre à nouveau une formation initiale.

Pour une interruption comprise entre 6 mois et 2 ans, le monteur suivra un stage de recyclage sauf si l'employeur peut assurer que les connaissances et les compétences requises sont toujours acquises par le monteur.

# H14

## Formation aux travaux sous tension BT Maintien du professionnalisme TST BT (p.2)

### Nombre de stagiaires par session :

Groupe de 8 personnes.

### Programme :

Conforme au programme type TST BT approuvé par le comité des travaux sous tension le 04/03/03.

#### Formation théorique :

Rappels de l'UTE C18510, CET, modes opératoires, fiches techniques et outillage.  
Rappel sur la Norme C17200.  
Rappel des procédures et conditions d'accès aux ouvrages.

A l'issue de la formation théorique, un bilan est effectué pour définir les besoins révélés par les divers manquements ou dérives constatées dans l'entreprise. Le contenu de la formation pratique sera donc établi en adéquation avec ces derniers et à partir du contenu des modules de formation initiale.

#### Formation pratique :

Habillage d'un réseau nu.  
Connexion et déconnexion sur circuit 25 mm<sup>2</sup>.  
Pose et dépose d'un foyer lumineux.  
Déroulage d'un torsadé 2 x 16 mm<sup>2</sup> sur réseau EP/DP.  
Equiperment et dépannage de candélabre.  
Equiperment et dépannage sur coffret EP.  
Remplacement d'un isolateur d'alignement en conducteurs nus.

### Validation de la formation :

A l'issue du stage, une attestation de suivi de recyclage accompagnée d'une appréciation pour la hiérarchie seront délivrées.